REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES MINES
PROJET D'APPUI AU SECTEUR MINIER
PROMINES

Conception et Mise en place d'un Système National d'informations Statistiques du Secteur Minier

Termes de Référence

1. Contexte et Justification

Le secteur Minier Congolais demeure l'une des locomotives de l'économie de la République Démocratique du Congo « RDC », appelée à jouer un rôle crucial dans son développement socio-économique. Dans ce contexte, la promulgation du Code Miner en 2002 procédait de cette volonté de faire éclore le potentiel minier de la RDC La relance des activités minières par plusieurs compagnies minières privées ainsi que des JV entre des partenaires privés et Gécamines a eu pour effet d'augmenter la production minière du pays.

Par ailleurs, dans le cadre de la création de la banque de données régionale de la Conférence Internationale dans le Région des Grands Lacs (CIRGL) en sigle, la RDC est appelée à transmettre des informations statistiques tous les trois mois.

Malheureusement, la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information statistiques minières pose problème dans la mesure où ces informations statistiques sont disparates, incomplètes et proviennent de diverses sources ou origines.

Ainsi, dans le souci de rendre le secteur minier plus attrayant auprès des investisseurs et de permettre à ce secteur de contribuer à l'amélioration du cadre macroéconomique du pays, le Ministère des Mines a, entre autres, pris l'engagement de publier les statistiques minières à des périodicités bien déterminées. Pour ce faire, il voudrait mettre en place un Système National d'Informations Statistiques du secteur Minier qui réponde aux besoins du Ministère des Mines et ses partenaires dans l'élaboration des politiques, améliorer la transparence et ainsi favoriser la bonne prise de décision en application des principes de transparence dans le secteur.

Ce système informatisé, mieux adapté aux réalités du secteur, permettra entre autres de :

- Améliorer la présentation des données statistiques et faciliter leur analyse et la compréhension;
- Suivre l'évolution du secteur et appréhender l'impact de ce dernier dans les différents domaines de l'économie nationale ;
- Faciliter l'échange des informations minières à différents niveaux des services utilisateurs ;
- Produire régulièrement les statistiques nationales minières fiables et en temps réel, afin de faciliter la prise des décisions dans le temps par les autorités compétentes ;

- Améliorer les conditions propices à une augmentation des investissements et des recettes dans le secteur ;
- Répondre aux besoins d'informations du secteur minier au bénéfice des Congolais, des investisseurs étrangers et de tout autre organisme intéressé.

Les présents termes de référence sont élaborés dans le but de recruter un Consultant qui sera chargé de concevoir et mettre en place ce système national d'informations statistiques minières.

2. Objectif de la mission

L'objectif de la mission du Consultant est de concevoir et mettre en place le système national d'informations statistiques minières qui sera chargé de :

- Identifier toutes les sources des informations du secteur (producteurs artisanaux, petits producteurs, producteurs industriels, exportateurs, les pays de destination, contrôleurs de la qualité et de la quantité et percepteurs des recettes) ;

- Collecter toutes les données statistiques en rapport avec le secteur minier tant au niveau national que provincial notamment : la quantité produite et exportée, l'unité, la qualité de la production et de l'exportation, la valeur de la quantité produite et exportée, le pays de destination, les taux d'imposition, le coût de protection de l'environnement et le nombre d'emplois créés par catégorie socioculturelle;

- Présenter des statistiques minières harmonisées qui peuvent être exploitées par tous les utilisateurs des services impliqués dans la gestion de ces informations en vue de faciliter le travail en synergie dans le secteur minier à tous les niveaux.

- mettre à la disposition de tous les utilisateurs potentiels, nationaux comme internationaux, des statistiques minières fiables susceptibles d'être exploitées en temps réel.

3. Nature et description des Prestations

Le Consultant aura pour tâches de :

- Faire un état des lieux de l'existant en matière d'informations statistiques minières ;
- Mettre à jour les outils de collecte des données adaptés à la Base des données mis en place ;
- Développer une application informatique sécurisée basée sur le logiciel statistique de gestion des bases des données DevInfo qui permet de présenter les données sous différentes formes (Tableau, Graphiques statistiques et Cartes géographiques) et qui travaille en interaction avec les logiciels MS Office (Excel, Power point…) ;
- Elaborer un manuel d'utilisation de l'application développée ;
- Former au moins trois Administrateurs de la base des données statistiques minières du système national mis en place ;
- Former au sein des entités impliquées des formateurs du personnel des services concernés à la collecte et à l'alimentation du système en données statistiques minières.

4. Résultats attendus

1. L'état de lieu de l'existant d'informations statistiques minière est fait ;
2. Les outils de collecte des données adaptés à la base des données mis en place sont disponibles ;
3. Une base des données DevInfo sécurisée opérationnelle;
4. Un manuel d'utilisation de l'application développée est élaboré ;
5. Les personnels des services concernés par l'utilisation de l'application développée et l'alimentation du système mis en place en données statistiques minières, sont formés ;
6. Au moins trois Administrateurs de la base des données conçue et mise en place, sont formés.

5. Méthodologie

Se basant sur la Note d'orientation mis à sa disposition, le Consultant devra proposer la méthodologie qu'il juge la plus adaptée pour l'accomplissement de sa mission. Toute fois, une attention particulière sera accordée au caractère participatif du diagnostic et à la concertation avec l'ensemble des acteurs.

La méthodologie proposée devra combiner une collecte de données quantitatives de base dans les différents services impliqués dans la gestion de l'information statistique minière au travers de l'organisation de focus groups, et des entrevues avec lesdits services.

L'approche méthodologique devra également pendre en compte l'implication du Ministère des Mines à chaque niveau ou de ses agents pour la réalisation de la mission.

Le Consultant recruté prendra contact avec l'Unité d'Exécution du Projet UEP/PROMINES et la CTCPM pour l'harmonisation de la compréhension des TDR, de la méthodologie proposée pour l'étude et pour l'identification des provinces minières de la R.D.Congo où va se dérouler la mission. Au terme de cette réunion de cadrage, le Consultant émettra son point de vue sur la note d'orientation de la mission.

A la fin de la mission, avant la présentation du rapport final, le Consultant organisera un atelier de restitution auquel prendront part les délégués des institutions publiques minières et non minières comme des entreprises minières, l'UEP/PROMINES et la CTCPM. Il prendra en compte, dans la rédaction du rapport final de sa mission, les observations, enrichissements et recommandations formulés par les participants à cet atelier.

6. Zone d'intervention

Les zones minières désignées de la RD Congo.

7. Calendrier, Période et Durée de la mission

La mission démarrera au début du mois de **Mai 2013,** et sera exécutée en **Soixante (60) jours maximum** répartis sur une période de **Trois (3) mois**. L'évaluation de la mission devra être réalisée impérativement durant cette période compte tenu de la sensibilité des informations à collecter. La durée estimée des services est de **3 hommes/mois**.

8. Les livrables de la mission : Rapports

1. Une note méthodologique et le chronogramme d'exécution de la mission, au terme de 7 jours à compter du démarrage de la mission ;

2. Le Consultant produira un rapport final provisoire exhaustif contenant tous les éléments mentionnés dans la note d'orientation des présents termes de référence mise à sa disposition, à l'échéance du 40ème jour depuis le commencement de la mission. Le client dispose de 10 jours ouvrables pour donner ses observations sur le rapport lui soumis par le Consultant. Dépassé ce délais, le rapport provisoire sera considéré accepté par le Client, et le Consultant pourra organiser l'atelier de restitution.

   Ce rapport sera produit en cinq (5) exemplaires sur support papier et une (1) copie sur CD-ROM, clé USB.

3. Le consultant fera la présentation, en power point, au cours de l'atelier de restitution du rapport final provisoire de la mission comportant les observations du Client. Cet atelier dont l'organisation interviendra au 50ème jour du démarrage de la mission, regroupera l'ensemble des parties prenantes.

4. Le rapport final sera concis et centré sur la situation de référence, les conclusions et les actions recommandées, avec un tableau de toutes les données de routine à collecter.

   Il sera rédigé en français, transmis en cinq (5) exemplaires sur support papier et une (1) copie sur CD-ROM, clé USB et comportant :

   a. **Un rapport de la situation de référence des indicateurs du projet comprenant trois parties :**

      i. une description de la méthodologie de collecte et d'analyse des données ;

      ii. une partie narrative analysant la situation de référence sur (1) la situation socio économique générale des Zones minières, (2) la typologie des exploitations minières et leur niveau de formalisme, (3) Perception des populations et entreprises minières vis-à-vis des parties prenantes, (4) la contribution des entreprises minières au développement des localités d'accueil.

   b. **Une proposition des indicateurs de performance du projet.**

9. Besoin en Personnel

Le volume total de travail des Experts en termes d'Homme/mois pour la durée totale des services est estimé à **Quatre (4)** Hommes/mois repartis comme suit :

Experts	Hommes mois
Statisticiens démographes ou Ingénieur en Statistique Economique	1
Informaticien	1
Expert Géologue	1
Spécialiste minier	1
Total	**4**

Cependant, le soumissionnaire aura la liberté de proposer le nombre d'homme mois et les spécialités qu'il estime nécessaires pour la réalisation des activités prévues, et sera seul responsable de cette estimation.

10. Profils

Le Consultant, qui sera de calibre national et/ou international, devra démontrer d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans, et devra avoir accompli avec succès des missions similaires dans d'autres pays durant les cinq (5) dernières années. En particulier, le Consultant devra justifier d'au moins 5 missions dans l'élaboration et la mise en place de systèmes nationaux de collecte d'informations statistiques.

Le personnel clé de la mission devra comporter au moins :

- ✓ **un Expert Statisticien Démographe** : Licencié en Démographie et/ou en Statistiques, justifiant une expérience professionnelle de 10 ans, et ayant réalisé au moins 5 missions similaires dans un pays Africains ou ailleurs dans le monde.
- ✓ **un Expert Géo-Statisticien** : Licencié en Géologie avec une Maîtrise en Géostatistique ou en Economie minière, justifiant une expérience professionnelle d'au moins 10 ans, et ayant réalisé au moins 5 missions similaires dans un pays Africains ou ailleurs dans le monde.
- ✓ **Un informaticien** : Licencié en informatique avec une expérience avérée dans l'utilisation des Logiciels statistiques, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans, et ayant réalisé au moins 5 missions similaires dans un pays Africains ou ailleurs dans le monde.
- ✓ **un Spécialiste minier** : Licencié en Economie minière ou équivalent, justifiant une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine de gestion des statistiques minières.

Les bureaux d'études et cabinets internationaux ou locaux sont encouragés à s'associer afin de renforcer leur expertise.